Haut-Commissariat de la République
En Nouvelle-Calédonie
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU le 31 MAR. 2017
Subdivision Administrative Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE **NOUVELLE-CALEDONIE**

Subdivision Administrative Nord
COMMUNE DE POUEMBOUT

DÉLIBÉRATION N° 06/17

Relative à l'adoption des comptes de gestion 2016 du budget principal et du budget annexe

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 28 Mars 2017,

- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

Après avoir délibéré à la majorité des voix, soit :

POUR : 11 voix (Robert COURTOT, Yann PERALDI, Joëlle LE MARREC, Fabienne VIBERT, Angéla ANGSAR-VEA, Valérie SOURY-LAVERGNE, Roland POLI par procuration, Guylaine LEROY par procuration, Milène SAUTRON, Michel DEVILLERS, Claude MEOUDHIA)
CONTRE : 1 voix (Frédéric PERDRIAT)
ABSTENTION : 1 voix (Martine BERTONI)

ADOPTE LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 :

Le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 du **budget principal**, qui fait ressortir les mêmes montants et résultats que le compte administratif 2016, est adopté comme suit :

LIBELLES	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		630 886 312
Section d'investissement	477 210 513	
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		**153 675 799**

Article 2 :

Le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 du **budget annexe relatif aux fonds de concours pour la réhabilitation des sites miniers,** qui fait ressortir les mêmes montants et résultats que le compte administratif 2016, est adopté comme suit :

LIBELLES	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		34 492 666
Section d'investissement		68 070 259
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		**102 562 925**

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord et au Trésorier de la province Nord et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal de Pouembout.

COMMUNE DE POUEMBOUT * NOUVELLE CALEDONIE *

Le Maire

Robert COURTOT